

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-435

présenté par
M. Meurin

ARTICLE 52**ETAT G - LISTE DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Après l'alinéa 590, insérer l'alinéa suivant :

*« Nombre de véhicules bénéficiant de CEE ».***EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement, le rapporteur souhaite insérer un indicateur de performance afin d'augmenter l'information du Parlement sur le financement extrabudgétaire (par les Certificats d'économie d'énergie) d'une politique publique qui touche les Français dans leur quotidien, la politique d'électrification à marche forcée de leur voiture ou autre véhicule. Le Gouvernement ayant fait le choix de basculer toutes les aides - sauf la prime au retrofit - du budget de l'Etat vers les CEE pour fuir le Parlement, il propose cet indicateur qui devra permettre de connaître le nombre de véhicules bénéficiant de CEE, la répartition par types de véhicules (voitures, VUL, poids lourds, 2 roues motorisés, cycles) ainsi que le montant moyen de CEE en € perçus par chaque type de véhicule.